



RÉFÉRENT SSE

FICHE PROCÉDURE - INSCRIPTION

PROCÉDURE

1a

Demande d'inscription au CESU Zonal par la direction de l'établissement des personnes nommées "Référént SSE" – Idéalement un binôme (administratif / soignant)

1b

Demande d'inscription au CESU Zonal par l'ARS régionale.

2

Envoi par le CESU Zonal du **dossier d'inscription** au participant avec **questionnaire** en ligne.

3

Réception du dossier complet et **validation de l'inscription** par le CESU Zonal et les missions SSE / NRBC.

4

Transmission du dossier d'inscription à l'équipe des formateurs.

5

FORMATION DE RÉFÉRENT SSE.

6

Distribution de l'**attestation "Référént SSE"**.

Annulation de la formation si moins de 8 inscriptions